

Charte d'utilisation du Wifi

Préambule La Médiathèque de Bourg-Madame est un service public municipal de documentation, d'information et de loisirs accessible à toute la population. Elle met gracieusement à disposition du public un accès Wifi dans le cadre de ses missions.

I. GÉNÉRALITÉS

Article 1 – OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION DE LA CHARTE

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation de la connexion Wifi. En particulier, elle précise les responsabilités des utilisateurs, ce conformément à la législation afin de permettre un usage normal et optimal de ce service Internet.

Article 2 – ACCESSIBILITÉ

La connexion au Wifi conditionne l'accès à ce service. La charte est consultable sur place.

II. ACCÈS AU SERVICE

Article 3 Les usagers ont la possibilité de se connecter à Internet à partir de leur matériel personnel grâce aux points d'entrée Wifi installés dans la Médiathèque. L'accès est gratuit pour tous (adhérents et non adhérents). La connexion Wifi est disponible aux heures d'ouverture de la Médiathèque.

Article 4 – LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un identifiant et un mot de passe seront communiqués par le personnel. Ils doivent rester strictement confidentiels. L'utilisateur s'engage à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit ni à les céder à des tiers. La non-application de cette confidentialité pourra entraîner la radiation du service d'accès gratuit à internet. Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leur responsable légal. Les enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte pour l'utilisation du service.

Article 5 – MATÉRIEL UTILISÉ

Les utilisateurs de ce service doivent être autonomes dans la gestion de leur équipement personnel. La Médiathèque n'est en aucun cas responsable des dits équipements.

Article 6 – MODALITÉ DE CONNEXION

Le temps de connexion n'est pas limité. Selon l'affluence, le personnel de la Médiathèque peut toutefois être amené à réduire ponctuellement le temps de connexion.

III. ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS DE L'UTILISATEUR

Article 7 – OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES LIÉES A L'USAGE D'INTERNET

L'usage d'Internet au sein de la Médiathèque est soumis à la législation nationale en vigueur dont le non-respect est passible de sanctions pénales. Les dispositions liées au Décret n°2006-358 du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, **obligent la Médiathèque à conserver pendant une durée d'une année les données techniques de connexions** concernant les utilisateurs. Ces obligations doivent permettre d'assurer la mise à disposition aux autorités judiciaires ainsi qu'à la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI), d'indices suffisants dans le cadre de recherche, de constatation et de poursuite des infractions pénales ou d'un manquement à l'obligation définie à l'article L. 336-3 du code de la propriété intellectuelle. À ce titre, la Médiathèque informe les usagers du service qu'elle collecte les données personnelles, en assurant le respect des libertés individuelles de chacun. En utilisant le service, l'utilisateur accepte cette règle.

Aussi, l'utilisateur s'engage à respecter les réglementations relatives aux éléments suivants :

- Ne pas consulter de sites faisant l'apologie de la violence, de la discrimination, de pratiques illégales, de nature à porter atteinte à la dignité humaine, ainsi que des sites pédophiles ou pornographiques.
- Ne pas pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu.
- Ne pas télécharger ou transférer des fichiers illégaux.
- Respecter le droit d'auteurs des œuvres consultées sur Internet. Toute réutilisation de données notamment comportant des œuvres littéraires et artistiques est illicite sans le consentement express des auteurs ou des ayants droits. Toute reproduction ne peut être qu'à usage strictement privé.

Article 8 – RESPONSABILITÉS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé à des tiers du fait de son utilisation propre du service. L'utilisateur est également responsable de la sécurité et de la protection de ses équipements et de ses données. Avant la connexion, l'utilisateur doit s'assurer qu'il dispose des logiciels nécessaires et qu'il adopte les bonnes pratiques. La Médiathèque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages ou intrusions éventuels. Les parents ou représentants légaux, sont responsables du comportement des mineurs dont ils ont la charge et doivent veiller à leur respect de la présente charte.

Article 9 – RESPECT DES AUTRES USAGERS

L'usage des ordinateurs personnels, tablettes, smartphones ou autres terminaux ne doit pas gêner le travail des autres usagers ou du personnel de l'établissement. Le son de ces derniers doit, par conséquent, être coupé, ou à défaut, le port d'écouteurs à volume modéré est obligatoire. La fonction vocale est interdite. Les usagers doivent s'abstenir d'afficher des textes et images pouvant heurter la sensibilité d'autrui.

IV. ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS DE LA MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque met tout en œuvre pour assurer l'accès au service dans les meilleures conditions. Le réseau Wifi de la Médiathèque respecte les normes françaises en matière de puissance d'émission et de fréquences.

Dans le cas d'un dysfonctionnement technique ou d'un paramétrage particulier de l'ordinateur pouvant empêcher la connexion, le personnel de la Médiathèque ne pourra en aucun cas être tenu responsable des difficultés de connexion.

Le personnel de la Médiathèque est à la disposition des usagers pour les aider, notamment lors de leur première connexion au réseau Wifi.

La Médiathèque n'est pas responsable des contenus accessibles sur le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation.

La Médiathèque n'est pas responsable des conséquences liées au stockage des données à caractère personnel.

V. RESPECT DE LA CHARTE

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles précédemment décrites. Tout usager n'ayant pas respecté une ou plusieurs dispositions de la présente charte sera passible d'une exclusion, temporaire ou définitive, de l'accès aux services Internet.